


**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 10152, BOULEVARD RIDEAU
(QUARTIER DE MONTBEILLARD)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 9 août 2021** à 20 h au centre communautaire, au 9983, rang du Berger (quartier de Mont-Brun), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Mme Denise Deschamps et M. Marcel Héroux** relativement à la propriété située au **10152 du boulevard Rideau** (lot 6 188 945 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison d'une opération cadastrale projetée qui aurait pour effet de créer un lot dont la profondeur serait de 61,2 mètres au lieu du minimum de 75 mètres exigé par le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda ainsi que le déplacement projeté d'un bâtiment accessoire en forme de dôme, alors que ce type de bâtiment est prohibé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'opération cadastrale et le déplacement du bâtiment accessoire, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que le maintien des lots ainsi créés et du bâtiment accessoire pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 8^e jour de juillet 2021



Angèle Tousignant, greffière